

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

|                   |                           |   |                                 |
|-------------------|---------------------------|---|---------------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Marianne PAPAREMBORDE     | à | Laurent KELLER                  |
|                   | Pierre-Félix CAUHAPÉ      | à | Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET |
|                   | Françoise BESSONNEAU      | à | Bernard AURISSET                |
|                   | Jean LASSALLE             | à | Marthe CLOT                     |
|                   | Jacques NAYA              | à | Daniel LACRAMPE                 |
|                   | Mailys DEL PIANTA         | à | Dominique FOIX                  |
|                   | Gérard ROSENTHAL          | à | André LABARTHE                  |
|                   | Henriette BONNET          | à | Denise MICHAUT                  |
|                   | Jean-Jacques DALL'ACQUA   | à | David CORBIN                    |
|                   | Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES | à | Aracéli ETCHENIQUE              |
|                   | Maité POTIN               | à | Marc OXIBAR                     |
|                   | Valérie SARTOLOU          | à | Michel ADAM                     |
|                   | Jean-Etienne GAILLAT      | à | Bernard UTHURRY                 |
|                   | Anne BARBET               | à | Jean-Michel IDOÏPE              |
|                   | Martine MIRANDE           | à | Jean CASABONNE                  |
|                   | Christophe GUERY          | à | Evelyne BALLIHAUT               |

REÇU  
Le 16 AVR. 2018  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON s/s MARIE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE  
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 32-180412-ENV-

M. CASABONNE expose :

## CONTEXTE :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'entrée en vigueur de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) (compétence obligatoire des EPCI) s'est traduite au niveau du SMGOAO par une nouvelle organisation.

En effet, la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) s'est d'abord substituée aux communes de la vallée d'Aspe (Accous, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Léés-Athas, Osse-En-Aspe) et de la vallée de Barétous (Ance-Féas, Aramits, Arette, Issor, Lanne-en-Barétous) au sein du SMGOAO ; ensuite, par délibération en date du 15 février 2018, la CCHB a demandé au SMGOAO :

- de prendre en compte sa demande d'extension de périmètre d'adhésion pour 5 communes de la vallée d'Aspe (Aydius, Lescun, Lourdios-Ichère, Sarrance, Urdos),
- de prendre les dispositions nécessaires pour adapter ses statuts notamment en matière de périmètre et de compétences (pour l'exercice de la compétence GEMAPI).

### 1. Programme prévisionnel de travaux de restauration et d'entretien 2018

Le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2018, s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du territoire et retient les opérations identifiées comme les plus urgentes à réaliser.

Ce programme garde un volume d'intervention voisin de l'année 2017 dans l'attente de :

- l'achèvement de la procédure réglementaire (DIG),
- de la modification des statuts du SMGOAO,
- du calage des options financières et fiscales retenues par les communautés de communes membres pour le financement des opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés et visent :

- à maintenir les cours d'eau dans leurs états naturels,
- à assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes.

Le 16 AVR. 2018

SIGLE D'IDENTIFICATION  
OLORON St MARIE

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (retrait d'embâcles et chablis, gestion de la végétation envahissante),
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau par la gestion des dépôts de vases et alluvions visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...),
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilité de berges (allègement des hauts de berges par recépage ou abattage d'arbres problématiques).

Pour la réalisation de ce programme d'intervention, le SMGOAO a d'ores et déjà déposé un dossier de Déclaration d'Intérêt Général Simplifiée (DIG WARSMAN) auprès des services de la Police de l'Eau (DDTM). Parallèlement, il a aussi adressé une demande de subvention à l'Agence de l'Eau et à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le programme de travaux prévu sur la CCHB représente un montant estimatif de 53 000 € TTC (cf. annexe à la présente déclaration).

Dans l'attente des réponses des partenaires financiers sur ce dossier, la participation de la CCHB au programme de travaux 2018 est estimée à environ 20 000 € TTC, subventions déduites

### 2. Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) – Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

#### 2.1 Engagement de la tranche conditionnelle de l'étude

L'établissement du PPG étant achevé, il convient que le SMGOAO engage les démarches réglementaires visant à l'obtention de l'arrêté préfectoral déclarant les opérations d'Intérêt Général.

Elle représente un montant de 11 700 € HT soit 14 040 € TTC avec une participation de l'Agence de l'Eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En fonction de l'avancement de ce dossier, le montant appelé par le SMGOAO auprès de la CCHB s'élèvera à environ 4 000 € TTC, subventions déduites.

## 2.2. Stratégie de gestion de l'espace de mobilité du Vert

Cette étude, engagée en 2017 par le SMGOAO, a pour objectif de définir une stratégie de gestion et d'en évaluer les incidences à moyen et à long terme sur le fonctionnement hydromorphologique du Vert (notamment la dynamique d'incision), sur les écoulements à l'aval ainsi que sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, la prise en charge du reliquat financier de cette étude incombe à la CCHB ; cela représente un montant d'environ 2 750 € TTC.

## 3. Participation de la CCHB au fonctionnement général du SMGOAO

Pour le fonctionnement général du SMGOAO, la participation des collectivités membres établie en 2017, soit 40 000 €, va être maintenue ce qui permettra de prendre en charge le passage à temps complet de la directrice à partir du deuxième semestre 2018.

La participation de la CCHB au fonctionnement général du Syndicat devrait avoisiner les 35 500 €.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de travaux 2018 joint en annexe du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler la participation pour le fonctionnement général du Syndicat ainsi que les dépenses correspondant aux travaux réalisés sur le territoire et les participations aux études telles que présentées, subventions déduites,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures



Affiché le 16.04.18



Le Président



Daniel LACRAMPE